

gazière. Les importations de pièces d'équipement destinées à ce secteur sont maintenant assujetties à des droits ad valorem ne pouvant excéder 20 p. 100 du prix facturé. À celui-ci s'ajoutent cependant des frais de dédouanement de 0,8 p. 100. La taxe mexicaine sur la valeur ajoutée, récemment réduite de 15 à 10 p. 100, est imposée sur la valeur cumulative de la facture et des taxes indiquées ci-dessus. Certains fabricants qui intègrent des composants importés à leurs produits dans le cadre d'un programme approuvé par le gouvernement mexicain peuvent bénéficier d'une exemption des droits ou de la TVA ou d'un abattement fiscal correspondant. Les matières premières, les semi-produits et les machines servant dans la fabrication ou l'assemblage de marchandises destinées à l'exportation sont généralement admissibles à l'importation en franchise ou sous cautionnement.

Les appels d'offres internationaux, dans le cadre de projets financés par la Banque mondiale ou la Banque internationale pour le développement, sont ouverts à tous les pays membres de ces organismes. Depuis quelque temps, la Banque mondiale exige, quand ses propres fonds sont en cause, que les soumissions soient accompagnées d'une déclaration assementée portant que l'auteur de la soumission est bel et bien une entreprise canadienne, qu'elle possède un établissement au Canada, et que ce pays compte parmi les membres en règle de l'organisme.

Le Mexique n'impose pas le système métrique en ce qui concerne les importations. Toutefois, comme il s'agit du système officiel de poids et mesures de ce pays en vertu de la loi, les importateurs exigeront généralement qu'on l'utilise pour l'étiquetage des produits emballés, bien que le système anglais soit aussi utilisé. L'étiquetage selon les deux systèmes est acceptable. Les produits importés doivent porter une étiquette rédigée en langue espagnole et donnant les renseignements suivants : nom du produit, raison sociale et adresse du fabricant, poids net, numéro de série de l'équipement, date de fabrication, caractéristiques électriques, mises en garde pour les produits dangereux, mode d'emploi, de manutention et de conservation et normes obligatoires. Le Mexique a adopté le Système international d'unités (SI). L'électricité y est fournie à 60 cycles et la tension normale y est de 110, 220 ou 400 volts. On peut également s'y procurer du courant triphasé et monophasé de 230 V.

Préparé par
Caroline Verut
pour l'ambassade du Canada à
Mexico
Mars 1993